

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-deux janvier précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danielle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 5

Sébastien BRIAND à Nathalie BULEUX, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Hélène FAVRE BONVIN à Jean-Michel DELOCHE, Chantal PASSET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, André PERRILLAT-AMEDE à Gérard FOURNIER-BIDOZ

Excusée : 1

Claire BARRIN

Absents : 4

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA

Secrétaire de séance : Pascale MEROTTO

[DEL2025-003 - SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 ;

Vu l'urgence de la situation ;

Vu l'avis du Bureau des 14 et 21 janvier 2025 ;

Face au passage du cyclone Chido, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, le bureau a proposé que la CCVT contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte, en lieu et place des communes du territoire, à hauteur de 1€ par habitant du territoire, soit une aide de 19 000 €, à verser à la Fédération Nationale de Protection Civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le soutien de la CCVT, en lieu et place des communes du territoire, à la population de Mayotte en apportant une aide financière d'un montant de 19 000 € à la Fédération Nationale de Protection Civile dont le siège social est : Tour Essor 14 Rue Scandicci à Pantin (93500) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget supplémentaire du budget principal 2025.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Pascale MEROTTO



*Délibération transmise en Préfecture le 7 février 2025
Publiée le 7 février 2025*